

UNSA-SANEER

Syndicat **A**utonomie **N**ational des **E**xperts de l'**É**ducation **R**outière

Liste des candidats à la CAP des DPCSR



Damien Laplace
DPPCSR
DDT de la Marne



Frédéric Fournier
DPPCSR
Préfecture de Haute-Loire



Pauline Deveaux
DPCSR
DDTM du Pas-de-Calais



Lionel Paret
DPCSR
DDT de Saône-et-Loire

Du 30 novembre au 6 décembre 2018

Votez **UNSA-SANEER**

Du 30 novembre au 6 décembre, voter c'est décider Décidez de votre avenir et de celui de votre profession

Quatre années se sont écoulées depuis les dernières élections professionnelles de décembre 2014. Les mandats de vos représentants en CAP nationale prennent fin le 6 décembre 2018. Ces quatre années ont été intenses et bien remplies.

Au plan des Ressources Humaines, 10 CAP de titularisation, promotion et de mutation se sont tenues, avec de très nombreux succès pour les agents qui nous ont fait confiance. Plusieurs dossiers ont été bouclés, comme l'établissement de la Charte de gestion qui a permis d'établir les critères de mutabilité clairs et connus de tous, l'adhésion au RIFSEEP et le décroisement des postes SR qui offre enfin aux DPCSR la possibilité d'un déroulement de carrière diversifié. Le SANEER a été leader sur ces 3 dossiers d'envergure et prépondérants pour l'avenir du corps des DPCSR.

En ce qui concerne notre métier, la réforme du permis de conduire de 2014 a atteint ses objectifs, la réduction des délais d'attente des candidats pour le passage de l'examen. C'est toutefois la réorganisation PPNG avec la mise en place des CERT, la dématérialisation et l'augmentation exponentielle des candidatures libres qui a le plus fortement impacté notre activité quotidienne.

Le SANEER est un syndicat libre et indépendant. C'est la raison pour laquelle nous considérons qu'une organisation syndicale représentant les DPCSR ne peut envisager une alliance ou des actions communes avec les organisations professionnelles des EECA qui ont revendiqué et obtenu la 13ème unité B, la privatisation de l'ETG et la suppression des IPCSR et DPCSR des jurys professionnels des examens PL relevant de l'Éducation Nationale. Le point positif de cette réforme, c'est le développement des missions de contrôle pour lequel le SANEER a beaucoup œuvré ces dernières années. Aujourd'hui, ce sont les contrôles des opérateurs agréés ETG, les contrôles courts et longs des stages de récupération de points. A l'avenir, ces contrôles porteront sur la qualité des formations qualifiantes et les EECA labellisés. Ces missions permettront, avec

l'obtention des postes SR, que seul le SANEER revendique depuis la première vague de décroisement, une véritable diversification des tâches et étofferont le panel des missions revenant aux Inspecteurs et Délégués.

Le SANEER, un syndicat actif et présent tout au long de ces quatre années. Dès lors qu'un dossier, un texte ou une thématique concernait ou pouvait avoir un impact sur le corps des DPCSR, que se soit lors d'un Comité Technique Ministériel (CTM) ou du CT d'administration centrale, au sein de groupes de travail ou lors d'une simple réunion, le SANEER est le seul à avoir toujours répondu présent pour promouvoir ou défendre les intérêts des DPCSR. Jamais nous n'avons négligé le mandat que vous nous avez donné. Être un syndicat représentatif d'une profession impose de représenter les agents qui lui ont fait confiance en tout lieu et à tout moment.

Du 30 novembre au 6 décembre, vous allez élire vos représentants à la CAP nationale des DPCSR. Les candidates et candidats du SANEER sont tous en charge d'un Bureau Éducation Routière. Ils vivent votre quotidien. Ce sont des femmes et des hommes de terrain, responsables et disponibles. Ils sont prêts à s'investir pour défendre vos intérêts et veiller au respect de vos droits en CAP, tant en ce qui concerne vos futures demandes de mutation que pour la défense de vos dossiers de promotion et à travailler sur les dossiers impactant l'avenir du corps.

Proches de vous et de vos préoccupations, vous pouvez être certains de l'entier dévouement de nos futur(e)s élu(e)s. Nous comptons sur vous, pour nous permettre de vous faire entendre. Votez et faites voter UNSA-SANEER !

Bien à vous,

Damien Laplace
Élu en CAP

UNSA SANEER

NOS VALEURS

LIBRE ET AUTONOME

"Libres ensemble", plus qu'un slogan une réalité. À l'UNSA, chaque syndicat affilié est **libre et autonome**. Le SANEER est **libre** de ses orientations et revendications que ce soit en ce qui concerne les négociations sur le statutaire ou les réformes métier. **Autonome** car ne dépendant pas, à l'inverse des autres organisations syndicales, de notre fédération. Les cotisations de nos adhérents restent à la disposition de notre syndicat.

CORPORATISTE

Le SANEER, un syndicat résolument corporatiste mais ouvert aux autres. **Parce que l'on défend bien ce que l'on connaît bien**, le SANEER est un syndicat spécialisé dans la défense des droits et du métier des DPCSR par des DPCSR. Ouvert aux autres car toujours prêt à conseiller et appuyer les collègues désireux de changer d'orientation professionnelle, tant lors des demandes de détachement entrant que sortant vers d'autres corps.

INFORMER SANS DÉFORMER

Pour le SANEER, informer sans déformer, **c'est plus qu'une règle** que nous nous imposons, **c'est notre éthique**. En tant qu'Organisation Syndicale, nous estimons vous devoir une information rapide, sans déformation ni politisation, la plus complète possible et accessible au plus grand nombre. Notre site internet fait partie des moyens qui vous sont proposés pour vous informer.

LIBERTÉ DE PAROLE

C'est une réalité **au SANEER, le débat d'idées est une priorité** et notre mode de fonctionnement. La liberté de parole nourrit la vie syndicale et participe à nos prises de position et revendications vis à vis de l'administration. Le SANEER privilégie l'écoute des DPCSR et la concertation.

PARITÉ ET DIVERSITÉ

Au SANEER, la parité homme-femme est une réalité, parce que pour nous, c'est une richesse. Notre Bureau national compte un nombre important de femmes. La parité est respectée sur notre liste. Le SANEER affirme son engagement en faveur de l'égalité et contre les discriminations professionnelles. Il est le seul syndicat représentatif des DPCSR à avoir signé le **protocole d'accord diversité** du ministère de l'Intérieur.

REFUS DU NON SYSTÉMATIQUE

Le SANEER refuse toute posture idéologique ou dogmatique consistant à se positionner systématiquement dans le camp du NON. Le SANEER refuse de vous mentir en vous faisant des promesses irréalisables ! Il vaut mieux proposer, argumenter, négocier que de se voir imposer une réforme sans aucune contre-partie. **Défendre les intérêts des DPCSR point par point**, est notre objectif, cela ne peut se faire qu'autour de la table des négociations.

Attributions des CAP

Les commissions administratives paritaires (CAP) sont les instances de représentation des personnels titulaires de la Fonction publique. Elles traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles. Les CAP sont obligatoirement saisies pour donner un avis sur les actes ayant un impact sur la gestion du corps de l'agent et sur la carrière de chaque agent de ce corps, tels que la mutation, la titularisation, l'avancement de grade ou la promotion de corps, les recours en évaluation.

NOS OBJECTIFS ET REVENDICATIONS

DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC

Le SANEER refuse toute externalisation du service public des examens du permis de conduire. C'est la garantie d'un même examen et de l'égalité de traitement des candidats sur l'ensemble du territoire. Ces missions doivent continuer à être assurées par des fonctionnaires, les IPCSR, au sein des Bureaux Education Routière placés sous la responsabilité et dirigés par les DPCSR.

DÉFENSE DU CORPS DES DPCSR

Le SANEER se bat contre les lobbys des auto-écoles qui cantonneraient les agents de l'éducation routière aux seuls examens. Pour le SANEER, l'indépendance des fonctionnaires que nous sommes, vis à vis du secteur marchand est primordial.

SALAIRE

Hier, l'intégration des DPCSR dans la grille du nouvel espace statutaire (NES) et les mesures du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) ont permis une augmentation du nombre de points d'indice indéniable. Entre 2012 et aujourd'hui un DPCSR au 1er échelon est passé de l'indice brut 379 à 432 soit un gain de 53 points, un DPCSR de à l'échelon maximal de 780 à 810, soit un gain de 30 points. **Ces avancées salariales ont été obtenues par l'UNSA et les syndicats réformistes.** Pour ce qui est des primes, le SANEER a obtenu que la surcotation de la part fonction de la PFR, liée au taux d'encadrement, soit maintenue dans le RIFSEEP. Concernant l'Île-de-France, la revalorisation de 1590 € de l'IFSE des DPCSR est à porter au crédit du seul SANEER. Demain, le SANEER intensifiera son action afin d'obtenir la revalorisation, tant de l'IFSE, la prime fixe mensuelle que l'augmentation de l'enveloppe du CIA, la prime payée en fin d'année, pour tous les DPCSR. Pour le CIA, l'objectif est d'atteindre le montant moyen servi au corps des Attachés d'Administration de l'État, ce qui permettra une augmentation moyenne de l'ordre de 680 €.

POSTES SÉCURITÉ ROUTIÈRE

D.P.C. oui ! Mais S.R. aussi ! De longues années, la partie SR de notre statut particulier nous a été refusée. Le SANEER a toujours revendiqué que la dimension sécurité routière soit reconnue aux DPCSR. Aujourd'hui, le SANEER est le seul syndicat œuvrant pour que les postes SR soient, dès le 1er janvier 2019, exclusivement proposés aux CAP nationales des IPCSR et DPCSR. Demain, notre filière métier sera composée de deux branches, celle de l'Éducation Routière et celle de la Sécurité Routière. Les DPCSR pourront changer de poste passant de l'une à l'autre sans devoir pour cela subir les incertitudes liées aux demandes de détachement. Diversifier le panel de nos métiers, voilà l'objectif du SANEER.

ÉVOLUTION STATUTAIRE

Après avoir obtenu la fusion des deux classes du principalat qui permet un déroulement plus fluide, le SANEER est en négociation afin d'obtenir ce que l'on désigne communément comme le 3ème grade, la grille indiciaire Hors Classe (HC). L'objectif est d'obtenir le parallélisme avec la grille indiciaire et de déroulement de carrière avec le corps des Attachés d'administration de l'État. Lors de nos discussions avec la DRH, le SANEER a obtenu un accord de principe du Directeur des ressources humaines.

RECRUTEMENT

Missions de contrôle des CSSR, des Opérateurs Agréés, des formations qualifiantes des auto-écoles, audit des EECA dans le cadre de la labellisation, attribution des postes SR aux DPCSR, le ministère de l'Intérieur doit reprendre sa politique de recrutement. Le SANEER revendique un recrutement suffisant permettant de répondre aux enjeux que représentent le contrôle de la qualité des formations dispensées par les EECA et le doublement du nombre de DPCSR dans les départements à fort taux d'encadrement.

LES RÉFORMES

Le SANEER combattra toute réforme ayant pour conséquence la dégradation des conditions de travail des DPCSR. Avec la disparition des bureaux de la circulation en préfecture, la DSR semble vouloir faire des BER les portes d'entrée locales des usagers en matière de permis de conduire : les BER ont effectivement montré tout leur savoir-faire en la matière lors de la mise en place des CERT. Or les BER ne peuvent sans cesse servir de soupape de déchargement auprès du public. Si la volonté de notre ministère est de nous confirmer dans ce rôle, des réflexions de fond doivent être exigées, notamment en matière de formation et d'effectifs.